

COMMUNE DE TREZIERS

2015/020

Séance du 4 décembre 2015

Date de convocation : 30 novembre 2015
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Accessibilité des établissements recevant du public.

L'an deux mille quinze, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – BLIN C – CHIVA F – RAMOS C – MORLEY R – RICHOUD – LOUVET M – MARCO D –

Absente : SANDRES M –

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et l'ordonnance n°2014-1090 relatives à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un dispositif pour les propriétaires d'un ou plusieurs ERP, qui doit permettre aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi 2005, de s'engager dans un calendrier précis.

Monsieur le Maire précise que la salle polyvalente est conforme et qu'une attestation a été établie.

Il présente au conseil le projet d'Ad'AP établi pour la Mairie, l'église et le cimetière non-conformes,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'Ad'AP présenté par Monsieur le Maire pour la Mairie, l'église et le cimetière, ERP de 5^{ème} catégorie non-conformes,
- Autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

08 DEC. 2015

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 08/12/15
Et notification du 09/12/15

